

## Pour donner la priorité aux banques :

# Nouvelle atteinte à la gratuité des transports scolaires

Il y a quelques mois déjà, le Conseil Général du Haut-Rhin a commencé à s'attaquer au principe de gratuité du transport scolaire. Premier effet : 300 000 euros ont été récupérés sur le dos d'une partie des familles des lycéens pour gonfler encore les profits de quelques banques. Hélas presque seul à protester, *le conseil populaire 68 pour l'abolition des dettes publiques* [a demandé](#) en vain que cette somme soit restituée aux familles. C'est probablement le nombre réduit des protestations qui a encouragé les élus du département à organiser récemment un hold-up de plus grande ampleur. Les victimes, cette fois, seront les parents de collégiens et d'élèves de l'école élémentaire qui perdent le droit aux transports gratuits. Les bénéficiaires sont toujours les mêmes : les banques qui encaisseront au total la somme de près 2,5 millions d'euros que nos élus envisagent d'extraire des poches des parents des élèves qui utilisent les transports scolaires.

Répetons-le : **il faut immédiatement un moratoire sur le paiement des intérêts et sur le remboursement de la dette du département, avant de réaliser un audit** et faire les choix les plus judicieux. Avec les sommes ainsi immédiatement économisées, la gratuité des transports scolaires pourrait facilement être maintenue !

Quand est-ce que les élus auront le courage de reconnaître que les « difficultés » auxquelles les collectivités sont confrontées résultent de la priorité accordée aux banquiers ? Ce manque de courage ne va pas seulement nous conduire au désastre économique, comme dans certains pays européens. Il laisse aussi le champ libre aux thèses d'extrême-droite qui désignent des boucs émissaires alors que c'est la rapacité des organismes financiers qu'il faut mettre en cause.

Il faut dénoncer une fois de plus la veulerie des élus de droite comme de gauche qui font passer au second plan l'intérêt de l'immense majorité de la population. Le conseil populaire 68 appelle à des prises de conscience et de mobilisation pour faire comprendre les enjeux du problème des dettes publiques et pour mener des actions pour obtenir un moratoire immédiat, précédé d'un audit approfondi des dettes publiques.

Merci d'intervenir auprès des élus : ce n'est pas parce que leur comportement est honteux qu'il faut cesser de les harceler !

Merci de contribuer à la diffusion de ce texte.

Merci de diffuser également [un tract qui concerne la dette mulhousienne](#).

**Conseil Populaire 68 pour l'abolition des dettes publiques**  
([Plateforme en ligne](#))

Contact au 09 71 20 44 50  
ou [abolition-des-dettes-68@gmx.fr](mailto:abolition-des-dettes-68@gmx.fr)

# Transports scolaires

## Le conseil général du Haut-Rhin veut faire payer les familles

Paru dans le journal "L'Alsace" du samedi 23 juin 2012

**Le conseil général du Haut-Rhin a voté hier le principe d'une contribution des ménages au transport des collégiens à partir de la rentrée 2013. Il est question de 100 € par famille.**

Les débats concernant les nécessaires économies se suivent et se ressemblent au conseil général du Haut-Rhin. Après le gel des nouveaux projets routiers, l'épineuse question de la participation des familles au coût des transports scolaires. C'est Bernard Notter, le président de la commission des transports, qui a résumé l'insoluble équation : la gratuité des transports, qui n'a rien d'obligatoire, coûte au Département 850 € par élève et par an (840 € en moyenne dans les autres départements). Surtout, le budget a explosé ces dix dernières années : +51 % de 2003 à 2012,

pour atteindre aujourd'hui 27 M€. Et cela ne semble pas près de s'arranger (lire les repères).

Pour faire face à la situation, le Département a voté hier le principe d'une contribution des familles. « Les trois quarts des départements se sont tournés vers cette solution », assure Bernard Notter. Pour les collégiens, il est question d'un forfait de 100 € par élève et par an à partir de la rentrée 2013. Pour les élèves de primaire scolarisés dans des regroupements pédagogiques, qui bénéficiaient de deux allers

retours gratuits par jour, l'allier-retour de midi ne serait plus financé qu'à hauteur de 65 %, dès la rentrée 2012.

Le principe même de cette participation des familles divise, dans l'opposition comme dans la majorité : « Cela va très mal passer chez les parents d'élèves », prévient Étienne Bannwarth. Le socialiste Hubert Miché parle d'un « sale coup porté aux familles ». Pour son collègue Pierre Freyburger, cette décision marque « un virage vers la rigueur ». Quant à Rémy With, il accueille l'idée « sans enthousiasme », mais se veut réaliste : « On ne pourra pas continuer à assumer 100 % du coût. On a peut-être été trop généreux... ».

C'est surtout le choix « brutal »

d'un système forfaitaire qui fâche : « La concertation avec les parents d'élèves doit se faire en amont », estime le socialiste Jo Spiegel, qui plaide pour donner le choix aux parents « entre une réduction de la qualité de service et une contribution des familles ». Des pistes de modulation de la facture sont évoquées : prise en compte du quotient familial, de la fratrie, paiement fractionné... Mais plusieurs élus des deux bords, Daniel Adrian en tête, fustigent un dossier « pas prêt, pas mûr ».

### Sauter l'obstacle

La majorité se veut rassurante : « On se donne un an pour travailler ce dossier, communiquer », précise Rémy With, quand Francis Flury défend avant tout « une décision de principe » : « L'enjeu financier est de 1,5 M€ dès 2013. Or à ce jour, les

Quand le Conseil Populaire 68 Pour l'Abolition Des Dettes Publiques a interpellé les conseillers généraux en novembre dernier pour souligner l'impossibilité de rembourser la dette sans faire d'énormes dégâts économiques et politiques, M. Flury, le vice-président du CG, s'est installé dans le déni, en affirmant : « le conseil général maintiendra son niveau d'intervention dans les domaines prioritaires pour la qualité de vie au quotidien des Haut-Rhinois ».

Mais la gravité de la situation est telle qu'aujourd'hui, fin juin, le même M. Flury se sent obligé, pour la deuxième fois en quelques mois, de faire les poches des parents d'élèves en s'attaquant au principe de gratuité des transports scolaires.

économies de fonctionnement proposées par les uns et les autres sont marginales. » Pour le président Charles Buttner, le Département n'aura d'autre choix que de tailler dans ses politiques volontaristes « pour continuer à assurer l'essentiel » : « Nous devons trouver des mesures soutenables et acceptables par les familles et qui permettent de construire des budgets qui tiennent la route. »

À l'arrivée, les élus ont préféré sauter l'obstacle : le forfait de 100 € disparaît du rapport finalement adopté. Ce sera à la commission permanente de fixer les modalités pratiques de la contribution, « après concertation ». Quatre élus de l'intergroupe d'opposition ont voté contre (Reinhardt, Freyburger, Miché, Spiegel). Max Delmond s'est abstenu.

Clément Tonnot

A la lecture de l'article ci-contre paru dans l'édition du 23 juin 2012 du journal « L'Alsace », on s'aperçoit que lors du débat au CG, aucun élu n'a le courage d'évoquer la question de la dette du département, à l'origine des difficultés. Ils pensent fortement tout bas ce qu'ils n'osent pas dire tout haut : « les banques d'abord ! ». Les élus PS qui votent hypocritement contre la mesure se gardent bien de dire où il faudra chercher les 2,45 M€. Quant aux autres « opposants », centristes ou écologistes, qui s'abstiennent ou votent pour, n'en parlons pas !...

### Repères

- Le conseil général a déjà voté en décembre 2011 une contribution de 35 % pour les frais de transports des lycéens de moins de 16 ans, soit en moyenne 260 € par élève et par an. Les collégiens de plus de 16 ans sont soumis au même régime. Ils ne seront pas concernés par la nouvelle mesure.
- Factures à la hausse : les frais de carburant ont augmenté de 700 000 € en un an. Le passage de la TVA de 5,5 à 7 % devrait coûter 450 000 € annuels supplémentaires. Sans compter 800 000 € annuels pour la mise en accessibilité du réseau départemental.
- La casse-tête des appels

d'offres : d'après Rémy With, seulement 60 % des appels d'offres pour l'année 2012-2013 ont été attribués, « et sont en hausse de 5 % ». Et 40 % sont restés infructueux pour l'instant, avec des hausses de 20, 30, 50, voire 100 %.

● 2,45 M€ d'économies : La contribution demandée aux familles des collégiens vise à réaliser une économie de 1,5 M€ : 16 000 élèves sont concernés, d'où le chiffre moyen de 100 €. Celle des primaires générerait 350 000 de recettes. Au total, toutes les mesures sur le transport scolaire devraient rapporter 2,45 M€ d'économies, « soit un peu moins de 10 % du coût total », souligne Bernard Notter.